

COMMUNE de Glières-Val-de-Borne



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

Thomas COUCHOT, Service mutualisé d'instruction du
Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny
Glières :

Tél : 04 50 25 22 50 – Mail : t.couchot@ccfg.fr

Décision ID : 074-200081446-20250415-DP0742122500015-AR

une déclaration préalable

Dossier n° DP0742122500015

Date de dépôt : **07/04/2025**

date d'affichage du dépôt : 07/04/2025

Complet le : **09/04/2025**

Demandeur : **Madame HEBERT Aurélie**

Pour : **Remplacement des tôles de l'annexe par des
tuiles**

Adresse terrain : **336, route de la Pesse, à GLIERES
VAL DE BORNE (74130)**

Parcelles : **110 0B-0772**

Madame HEBERT Aurélie

336, route de la Pesse

74130 GLIERES VAL DE BORNE

Objet : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Madame,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de dépôt, soit à compter du : **07/05/2025**

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- **Affichage sur le Terrain** : l'autorisation d'effectuer les travaux doit être affichée sur un panneau visible de la voie publique, dès réception et ce pendant toute la durée du chantier (mentions indiquées dans les articles A 424-1 à 424-4 de l'arrêté du 06/06/2007).
- **Transmission de l'imprimé de Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (D.A.A.C.T.)** : l'imprimé de D.A.A.C.T. doit être adressé en Mairie, dûment complété et signé, dès la fin des travaux.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne,

Le 15 avril 2025.

Le Maire,

Christophe FOURNIER

